"L'amélioration des résultats de tous les élèves constitue la priorité essentielle"

(circulaire 90-039 du 15/02/1990 – BO n°9)

**Inspection de l’Education Nationale
Circonscription de Charolles**

Téléphone : 03 85 24 06 51

Télécopie :  03 85 24 10 19

Mél : 0710095T@ac-dijon.fr



 **COMMUNE :**

 **ECOLE OU RPI :**

**Axes du projet académique (pour rappel):**

- la classe au quotidien : apprendre à lire, écrire, compter, respecter autrui,

- l'élève et son parcours de réussite : vivre sa scolarité et préparer son avenir,

- l'école et ses partenaires : travailler ensemble au sein et autour de l'Education Nationale.

|  |
| --- |
| DESCRIPTIF DU PROJETEn quoi ce projet va-t-il favoriser le développement de l'enfant et ses apprentissages scolaires ? |
| INTITULE : |
| DESCRIPTIF : |

Soumis au conseil d'école le ........... Validation par l'IEN le ............

 Signature de l'IEN :